

Ajoutons en terminant que la Règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, pas même de péché véniel. Ainsi l'on a tout à gagner et rien à perdre.

N. B.—Faire connaître le Tiers-Ordre, c'est le faire aimer, a dit un pieux Ecrivain. On nous permettra donc de suggérer les ouvrages suivants qui le feront connaître et aimer davantage ; nous y avons puisé largement.

Le Manuel du Tiers-Ordre.

Légende de St. François, par St. Bonaventure.

Vie de St. François d'Assise, par le P. Chalippe.

Vie de Ste. Elizabeth, par Montalembert.

Histoire populaire de St. François, par le Comte de Ségur.

Les Poètes Franciscains, par Ozanam,—et aussi l'admirable petit Opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé le "Tiers-Ordre de St. François" et que l'on peut se procurer pour 10 cts. chez les Frères de la Charité, rue Mignonne 487

ARCHICONFRERIE DU CORDON DE ST. FRANÇOIS.

Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grandes faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoir du cordon. Tout le monde peut en faire partie, les religieux comme les gens du monde, et même les enfants. Il n'oblige à rien sous peine de péché, mais pour avoir part aux indulgences et autres grâces qui y sont attachées, il faut le porter constamment sur soi comme une ceinture, soit sous les vêtements ou par-dessus. Les personnes admises dans l'Archiconfrérie du Cordon de St. François peuvent gagner toutes les indulgences ci mentionnées du Tiers-Ordre, en en remplissant les autres conditions.

Disons encore, pour résumer en un mot tous les avantages de ceux qui portent le cordon, qu'ils participent *par communication*, comme les Tertiaires, à toutes les indulgences et faveurs spirituelles accordées aux religieux et religieuses des ordres mendiants et non mendiants, tels que : les Frères Prêcheurs, les Frères Mineurs, les Augustins, les Carmes, les

Le bienheureux Lucius était marchand à Poggi-Bonzi, en Toscane. S'étant adonné à la piété, il fut le premier revêtu de l'habit du Tiers-Ordre, que St. François établit à ce moment là. Il distribua tous ses biens aux pauvres, ne se réservant qu'un petit champ, qu'il cultivait de ses propres mains. Humble, charitable, bienveillant, plein de douceur et fervent à l'oraison, il vécut et mourut saintement.

La Bienheureuse Viridiane de Florence était de naissance illustre. Elle obtint des habitants de Castel-Florentin de lui bâtir une cellule où elle put mener la vie de recluse. Quatre murailles grossièrement construites, adossées contre une église et formant une chambre à peine assez grande pour que celle qui y demeurerait put se mouvoir à l'aise, tel était le palais qu'ambitionnait l'héroïque jeune fille. Elle eut l'Insigne bonheur d'être préparée à ce sacrifice par St. François lui-même, dont elle devint la fille spirituelle en entrant dans le Tiers-Ordre. On la conduisit à sa cellule, puis on mura aussitôt la porte, ne laissant pour toutes ouvertures que deux petites fenêtres, l'une donnant dans l'Eglise par laquelle elle pouvait assister aux Saints Mystères ; l'autre donnant sur la rue par laquelle on lui passait sa nourriture. Viridiane vécut trente-